

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUIN 2025

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	24
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

Convention entre la commune
et le C.C.A.S. au titre de la prise
en charge des transports pour
les sorties pédagogiques,
culturelles,

DELIBERATION:

Publiée le 27 juin 2025

Rendue exécutoire le 27 juin 2025

Adressée au contrôle de légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 27 juin
2025

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 27 juin 2025

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 4 juin 2025

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juin,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30, après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. **BEZIRARD Alain, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, HOUZET Lionel, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;**

Etaient excusés avec procuration, absents :

Monsieur **Michael LEROY**, procuration donnée à M. **Lionel HOUZET**,
Monsieur **Vincent DOUCHET**, procuration donnée à M. **Alain BEZIRARD**,
Monsieur **François BIERVLIET**, procuration donnée à M. **Ludovic HENZE**,
Me **Marie-Maud CAMPHYN**,

Madame **Alizée GRATIEN** a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) propose aux usagers de la commune âgés de 60 ans et plus, des activités de type « sorties culturelles ». D'une durée moyenne d'1/2, voire d'1 journée, ces sorties sont l'occasion de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine historique, culturel, industriel de la région Nord-Pas-de-Calais. De même, le C.C.A.S. propose aux usagers de la commune âgés de 65 ans et plus un voyage annuel dit « voyage des aînés » d'une journée programmée entre mai et juin, qui permet tout comme les sorties culturelles précédemment citées de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine historique, culturel, industriel de la région. Si le C.C.A.S. gère les modalités d'organisation pratique (programmation des visites, restauration éventuelle), c'est la commune qui prend en charge le transport. Ainsi la commune d'Erquinghem-Lys effectue le règlement du transport des sorties culturelles, du voyage des aînés, programmés par le C.C.A.S., selon les termes de l'accord-cadre passé avec trois prestataires et l'établissement de marchés subséquents (sélection du « mieux disant » sur devis). La commune s'acquitte des sommes dues au titre du transport pour les sorties culturelles, le voyage des aînés. Elle émet ensuite un titre de recettes à l'encontre du C.C.A.S., afin que l'établissement lui rembourse en contrepartie, le coût du transport.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant de signer la convention correspondante. Le C.C.A.S sera amené à délibérer dans les mêmes termes, lors de la séance plénière du 18 juin 2025.

Adopté Pour Ampliation

Le Maire

